

Image not found or type unknown



SURLOYER DE SOLIDARITE (SLS)

Par **TITINE94**, le **21/04/2013** à **17:21**

Bonjour,

Mon bailleur (un office HLM) me réclame un SLS de 256 euros mensuel;

Je vis avec mes deux fils de 24 et 27 ans. J'ai fourni, en même temps que l'enquête sur mes ressources, mon avis d'imposition où mon fils de 24 an est déclaré à charge. Le gérant me réclame maintenant son certificat de scolarité. Est-ce légal ?

Merci pour vos réponses.

Par **miyako**, le **21/04/2013** à **22:18**

bonsoir,

Oui tout à fait ,car il doit être à votre charge entièrement.

Amicalement vôtre

suji KENZO